où ces insectes sont le plus à craindre, & où ils peuvent produire un dommage notable.

J'ai pensé qu'une observation scrupuleuse sur cet insecte pourrait me conduire à découvrir, & le dommage qu'il occasionne, & les moyens de s'en garantir. L'événement m'a paru justifier mon espérance, je vais en rendre compte.

Le premier Juin 1759, je mis dans une bouteille huit charansons du poids d'un grain avec la pesanteur de cent quarante-quatre grains de froment : pendant les huit premiers jours je remarquai qu'ils n'avaient porté aucun dommage au bled; mais le 10 du même mois je m'apperçus qu'ils s'accouplaient. Dans le temps de leur accouplement, la femelle s'occupait à percer, d'une maniere imperceptible avec sa trompe, la pellicule d'un grain de bled. J'ai observé que leur accouplement durait trois, quatre & même jusqu'à six heures, pendant lequel temps la femelle s'appuyant sur ses deux pattes de devant, soulevait le mâle, ensorte que de son point d'appui jusqu'à son extrémité, elle formait un angle de 45 dégrés, ayant sa trompe appuyée sur un grain de bled, qu'elle trouait, & dans lequel elle déposait un œuf seulement; sans doute que la farine qu'il contient ne peut suffire pour la nourriture d'un plus grand nombre.

Nouvelle Méthode *pour faire éclore les les vers à soie, par M. l'Abbé Soumille.*

La nouvelle méthode pour faire éclore les vers à soie qu'on a publié dans les N°. 49, 50 & 51 de la Gazette, nous fournit un moyen bien simple de parer à un grand nombre d'inconvéniens qui se rencontrent dans la méthode vulgaire; inconvéniens qui sont la source de la plûpart des maladies qui surviennent à ces précieux insectes, suivant les judicieuses remarques d'un habile Observateur (*a*). Si les découvertes qui tendent à la perfection des arts, méritent les éloges du public, l'Auteur de cette méthode y a les plus justes prétentions.

Le même desir de me rendre utile à la Société m'engage à lui faire part d'un autre moyen aussi simple, moins gênant à certains égards, & qui opere le même effet, je l'ai essayé au mois d'Avril dernier, & mes Concitoyens ont été témoins du succès. Il n'y a pas de chaleur plus égale & plus facile à entretenir que celle d'*une lampe avec une mêche flotante*, telle qu'on en voit dans nos Eglises. Cette idée, qui obvie à tous les inconvéniens, aurait dû se présenter plutôt & à tout autre qu'à moi : quoiqu'il en soit, voici la maniere dont je l'ai réalisée.

J'ai fait construire, en bois de chêne blanc, une espèce de fourneau ou de poele d'un pied en quarré sur dix-huit pouces d'élévation; toutes les pieces ont près d'un pouce d'épaisseur. Cette élévation est divisée en quatre parties. La plus basse ou le rez-de-chaussée occupe six pouces; les trois étages en prennent trois chacun, & les trois planchers avec le couvert emportent le reste. Le rez-de-chaussée a quatre ouvertures, ou comme quatre portes : celle du devant est de *cinq* pouces de largeur sur *quatre* de hauteur. C'est par-là qu'on y introduit une auge de fer blanc (*a*) qui contient de l'huile pour trois ou quatre jours; on la tire dehors pour moucher la mêche ou pour y mettre de nouvelle huile. Les trois autres ouvertures ont également cinq pouces de longueur sur deux pouces de hauteur. Ce sont autant d'évents ou soupiraux qu'on ouvre ou ferme au besoin. Le plancher de ce rez-de-chaussée est garni d'une tôle en dessous : il a au centre une ouverture circulaire de 2 pouces de diamêtre où l'on a fait entrer à force un tuyau de tôle qui traverse les trois planchers & le couvert, au dessus duquel il déborde de quatre pouces. C'est une espèce de cheminée, dont le manteau en entonnoir qui est dans le rez-de-chaussée reçoit la chaleur de la flame, & dont le haut est terminé par cinq ouvertures que l'on ferme toutes ou en partie, comme on le juge à propos.

On conçoit aisément que le tuyau de tôle étant échauffé par la lampe dans toute

---

(*a*) M. l'Abbé *de Sauvages* de la Société Royale des Sciences de Montpellier, dont nous avons quatre excellens Memoires tant sur la couvée que sur l'éducation suivie des vers à soie, imprimés à Nismes, & qui se vendent à Avignon chez Louis Chambeau près le College.

(*a*) Elle doit être en quarré long.

ſa longueur, communique ſa chaleur à chacun des trois étages dont il occupe le centre, ſans que la moindre fumée puiſſe y pénétrer : il les échauffe, dis-je, plus ou moins à proportion de leur éloignement reſpectif de la lampe. Le premier étage eſt le plus chaud & les autres à proportion.

Ces étages ou chambres ont chacune trois ouvertures du même côté, de deux pouces de largeur ſur trois de hauteur, deſtinées à recevoir des tiroirs de carton, dont les deux des côtés ont chacun neuf pouces de longueur, & celui du milieu n'en a que deux & demi, parce qu'il eſt vis-à-vis du tuyau, dont il ne doit pas être plus proche que les deux autres, pour que tous trois reçoivent une égale chaleur. Il y a environ deux pouces & demi de diſtance entre le tuyau & les tiroirs. Il y a une quatrième ouverture à chaque étage, pratiquée dans l'un des angles du côté oppoſé à celui qui donne entrée aux tiroirs, laquelle ſert à introduire un thermométre qui eſt couché & préſente les diviſions à l'Obſervateur à travers une lame de verre maſtiquée qui a neuf pouces de longueur ſur dix-huit lignes de largeur. Il y a autant de thermométres que d'étages. Finalement les parois de chaque étage ont encore pluſieurs petits pertuis circulaires, bouchés avec du liege, qu'on peut ouvrir pour diminuer la chaleur.

COMMERCE.

DE HAMBOURG.

ON écrit de cette Ville que le prix du café y eſt ſi fort tombé, probablement à cauſe du dernier Edit du Landgrave de Heſſe-Caſſel, par lequel il défend l'uſage de cette denrée dans toute l'étendue de ſon territoire, que ceux qui font le commerce de cette marchandiſe y perdent conſidérablement. D'un autre côté on dit que le prix des vins a hauſſé dans cette Ville de ſix écus par muid, ce qui eſt attribué à la deſtruction de beaucoup de vignes en France, cauſée par les froids extraordinaires de l'hyver dernier.

On nous mande de la même Ville que les Marchands y ſont dans de grandes inquiétudes au ſujet de la réſolution priſe par le Roi de Pruſſe d'augmenter les droits ſur tous les vins qui ſeront tranſportés de cette Ville dans ſes Etats, & ils craignent avec raiſon qu'il n'en réſulte un tort conſidérable pour leur commerce.

EXTRAIT *d'une lettre de Liſbonne du 6 Mai.*

Quelques Particuliers voulant mettre à profit la liberté que le Roi a accordée d'envoyer des Vaiſſeaux aux Ports du Bréſil, en ont équipé quatre qui firent voile pour cette Province au commencement de Mai. La Cour a fait partir dans le même temps le Vaiſſeau deſtiné pour Goa, ainſi que trois autres pour Para, ſix pour Marignan, deux pour Fernambuc, un pour Angola & un pour Buiſſo. Tous ces Bâtimens ſeront eſcortés par deux Vaiſſeaux de guerre juſqu'à un certain dégré de latitude.

Le Vaiſſeau qui avait été dépêché de ce Port pour la Baye de tous les Saints, au mois d'Avril de l'année derniere, en eſt revenu avec une cargaiſon de peaux & de tabac. Nous apprenons par ce Vaiſſeau que la Flotte qui au mois de Novembre dernier a fait voile de cette Ville pour la même Baye, y eſt arrivée ſans avoir ſouffert le moindre échec en route. Toutes ces bonnes nouvelles ont repandu une grande joie à la Cour & parmi nos Marchands qui eſperent beaucoup voir renaître l'ancienne ſplendeur de notre commerce.

RÉFLEXIONS *ſur le Commerce de la Compagnie des Indes Anglaiſes.*

On peut non-ſeulement ſoutenir, mais même prouver que le Commerce de la Compagnie des Indes eſt avantageux à la Nation. Le Commerce du thé que fait cette Compagnie a opéré plus de ſobriété dans le Royaume que n'auraient jamais faits tous les ſermons des Théologiens. On ſuppoſe que la Nation conſomme annuellement douze millions de livres peſant de thé, & cette quantité ne coûte pas dans l'Inde quatre cent mille livres ſterling, ou ſi elle les coûte c'eſt tout au plus ; néanmoins les exportations que nous faiſons en thé

ſe montent d'après un calcul modéré à ſeize cent mille livres ſterling, ſi même elle ne va pas à deux millions de notre monnoie. On ne peut pas prouver que l'importation de ſoieries, toiles de coton, mouſſelines & toiles peintes, ſoit nuiſible à ce Royaume. Ces articles d'agrémens ſe donnent dans l'Inde pour une bagatelle, & outre le profit que nous retirons d'une quantité prodigieuſe de ces marchandiſes que nous exportons journellement, il n'y a point de preuves que les étoffes des Indes qui ſont portées en Angleterre ſoient autant d'argent perdu, ou même qu'elles ſoient préjudiciables à notre commerce de laineries.

Extrait des Papiers Anglais, *du 2 Juin* 1766.

J'ai vu dans les Papiers d'aujourd'hui cette Queſtion. « *Pourquoi les denrées ſont-elles* » *cheres quand l'intérêt de l'argent eſt bas?* » Et *pourquoi au contraire ſont-elles à bon* » *marché quand il eſt haut.*

Voici quelques réflexions qui pourront, je penſe, fournir une réponſe ſatisfaiſante. L'argent n'a aucune valeur par lui-même, & l'uſage ſeul lui en donne une: ou pour dire l'équivalent en d'autres termes, l'argent n'eſt autre choſe qu'un ſigne qui donne à celui qui en eſt porteur un droit ſur les fruits de la terre ou ſur le produit du travail d'autrui. Je crois que ſous ces deux points je comprends toutes les eſpèces de denrées néceſſaires à la vie.

Conſidérons ces denrées indépendamment de la mode, & en elles-mêmes; elles ont toujours invariablement la même valeur. Un mouton, un bœuf, un pain de quatre livres ſont toujours du même uſage, & ils ont dû nourrir exactement ſous le regne d'Henri III, le même nombre de perſonnes que ſous celui de George III. Mais ce ſigne arbitraire appellé *Monnoie*, varie conſidérablement dans ſa valeur; & pour écarter l'idée confuſe attachée au mot *valeur*, je vais me ſervir de celui de *momentum*, terme technique que les Chymiſtes emploient pour exprimer le réſutat de la matiere & du mouvement réunis. Je dis donc que la monnoie a tantôt un *momentum*, & tantôt un autre. Par exemple, quand l'argent dans un certain temps rapporte cinq pour cent d'intérêt; alors ſon *momentum* eſt égal à un revenu annuel de la vingtième partie du principal.

Suppoſons que dans un autre temps l'intérêt baiſſe à deux & demi pour cent, alors le *momentum* de la monnoie n'eſt égal qu'à un revenu annuel de la quarantième partie du principal: & cela eſt vrai de toute ſomme, même de la plus petite.

L'homme qui vend ſes marchandiſes ou ſes denrées à un autre (un mouton par exemple) ne fait autre choſe qu'échanger ſa denrée contre l'argent; & ſoyez sûr qu'il ſait que la valeur de ſon mouton eſt fondée dans la nature, & ne dépend pas d'une mode arbitraire; d'où vous pouvez conclure qu'il inſiſtera pour recevoir en argent un *momentum* égal à la valeur naturelle du mouton qu'il vend.

Suppoſons donc le dialogue ſuivant entre le Vendeur & l'Acheteur

L'Acheteur. Combien voulez-vous de ce Mouton?

Le Vendeur. Combien, Marchand? Ce mouton nourrira pendant tant de temps une famille compoſée de tant & tant de perſonnes.... Atttendez.... Je ne veux pas m'en défaire à moins que vous ne m'aſſuriez une rente annuelle & perpétuelle d'un shelling.

L'Acheteur. Soit.... Voici vingt shellings que je vous donne, qui à cinq pour cent vous rendront la rente que vous me demandez.

Le Vendeur. Un inſtant, Marchand; je crains qu'il n'y ait ici une erreur de calcul. Il y a actuellement une telle quantité d'argent réel ou artificiel, c'eſt la même choſe pour moi, que j'ai bien peur que l'intérêt ne ſoit bien-tôt plus qu'à deux & demi. Ainſi ajoutez, ſi vous voulez bien, vingt autres shellings, & l'affaire ſera faite.

L'Acheteur. Comment! voilà qui eſt exorbitant! c'eſt doubler la ſomme.

Le Vendeur. Que voulez-vous que j'y faſſe? Votre propre raiſon vous dira que quarante shellings à deux & demi pour cent ne me rapporteront pas un denier de plus que vingt shellings à cinq pour cent, cela eſt démontré géométriquement.

L'Acheteur. Vous avez raiſon, je ne ſaurais vous blâmer. Voilà deux liv. ſterling, c'eſt toujours votre même compte.

De Londres.

On travaille actuellement à l'établiſſement d'une Manufacture conſidérable de Porcelaine Anglaiſe dans un Pays où les vivres ſont à bon marché, à quelques mille à l'Oueſt d'Exeter. On ſe réglera pour cette Manufacture ſur les vrais principes de la Porcelaine Chinoiſe. La terre d'Angleterre y ſera employée à l'excluſion de toute autre, ſans mélange d'aucune matiere étrangere & d'aucune compoſition.

Suite *du dernier examen de l'utilité des Réglemens, & de l'inſpection des Manufactures, par M. Auffray, ancien Fabriquant de Paris.*

La Marchandiſe qui ſort des mains du Fabricant, comme celle qui ſort des mains du Marchand Débitant, eſt ſoumiſe à l'examen le plus exact, tant de la part du Marchand Débitant, que de celle du Conſommateur, & cela ſans aucun égard aux réglemens & à l'inſcription, dont plus des trois quarts des Conſommateurs ignorent l'exiſtence. Lorſqu'un Conſommateur doute de la largeur d'une étoffe, il éclaircit ſes doutes en la meſurant lui-même; quant à la qualité, s'il eſt Connaiſſeur il l'apprécie, s'il ne l'eſt pas ſon conſeil le fait, & tout eſt dans le meilleur ordre poſſible.

C'eſt donc mal-à-propos qu'on veut allarmer le Miniſtere & nos Concitoyens, ſous les prétextes les plus vains & les plus frivoles.

Si nos réglemens actuels ne ſervent à rien pour le débit du produit de nos Fabriques, leur ſuppreſſion ne peut donc pas être funeſte à notre commerce; & il eſt indifférent en cette partie qu'ils exiſtent ou non. Mais quand on vient à conſidérer leur influence ſur notre induſtrie, le point de vue n'eſt plus le même; il eſt eſſentiel qu'ils n'exiſtent plus, il n'y pas d'alternative.

En demandant la ſuppreſſion de nos réglemens, on ne prétend pas dire qu'il ne faut ni réglement, ni inſpection; mais on peut aſſurer que ceux qui exiſtent ne ſauraient en aucune maniere ſervir de modeles pour rédiger ceux qu'il eſt important de leur ſubſtituer. L'ancien Légiſlateur n'a conſidéré & n'a vu les Fabricans que que comme des gens de mauvaiſe foi. Il n'eſt queſtion dans les loix qu'il a faites que de punir le Trompeur avec ſévérité, de ſuivre pas à pas le Fabricant, d'éclairer toutes ſes démarches, enfin de mettre l'induſtrie ſous le joug d'une ſorte d'inquiſition. Les connaiſſances que nous avons acquiſes, l'expérience & les ſuccès de nos voiſins nous ont appris à voir aujourd'hui les choſes d'un œil bien différent. Un nouveau Légiſlateur ne verra que l'induſtrie & ne s'occupera que des moyens de donner la plus grande extenſion à ce principe fécond, à cette ſource inépuiſable de richeſſes, à laquelle on doit tout ſacrifier, & dont notre ſage Gouvernement connaît mieux que jamais toute l'importance.

L'induſtrie n'était il y a cent ans, parmi nous, qu'un mot vague, ſans définition préciſe, & on était bien éloigné de connaître les heureuſes influences de ce principe créateur, toujours plus actif, lorſqu'il eſt abandonné à lui-même. Il n'eſt pas étonnant qu'avec d'auſſi fauſſes idées on ſe ſoit écarté du but. C'était cependant dans ce même temps que nos voiſins, par des vues bien différentes, poſaient les fondemens du beau commerce qui leur donne aujourd'hui la plus grande ſupériorité ſur nous.

CHANGES.

J. 1766.	*Jeudi* 10.	*Ven.* 11.	*Sam.* 12.
Amſterdam.	55 3 8e.	. . . .	. . . .
Londres.	32 1/8 . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	171 1/4 . .	. . . .	. . . .
Madrid.	15 4 6. .	. . . .	. . . .
Cadix.	15 1 6. .	. . . .	. . . .
Livourne.	96 1/2 . .	. . . .	. . . .
Lyou Aûot.	3/4 pe. .	. . . .	. . . .

Navires *en armement.*

Des Sables-d'Olonne, *le* 3 *Juil.* 1766.

Les Navires *la Marie-Thérèſe*, Capi-

taine *Bertaud*; *le Breton*, Capitaine *Lucet*; *la Société*, Capitaine *Veillon*; *la Bien-Aimée*, Capitaine *Bouron*; *la Reconnaissance*, Capitaine *Faveron*; *le Robert*, Capitaine *Peault*; & *l'Adélaïde*, Capitaine *Poitevin*, ſont en armement dans ce Port, & partiront le mois prochain pour la pêche de la morue ſur le Banc de Terre-Neuve.

Annonces de Livres.

Abregé du Pilotage diviſé en deux parties, où l'on traite principalement des amplitudes, des loxodromies dans l'hypothèſe de la ſphere & du ſphéroïde, des marées, des variations de l'aimant & de la recherche des longitudes à la mer. A Paris, chez Deſain, Libraire, rue du Foin, près de la rue S^t. Jacques 1766. vol. in-8°.

Cet abregé qui parait très-utile & bien fait ſuppoſe des notions dans les Mathématiques & la Phyſique.

Manuel des Tapiſſiers contenant, 1°. *un état de la largeur & du prix de chaque marchandiſe*; 2°. *ce qui peut entrer d'étoffe dans chaque eſpèce de meubles*; 3°. *le montant des pouces en pieds & en aulnage*; par M. Bimont, Marchand Tapiſſier, rue aux Ours. Paris, chez N. Aug. Delalain, Libraire, rue S^t. Jacques, brochure in-12.

Ce petite ouvrage eſt néceſſaire pour toutes les perſonnes qui ſont dans le cas de faire faire des meubles. Il y aurait lieu de penſer que les Tapiſſiers ne verront pas de bon œil le travail de M. Bimont leur Confrere, car ils ne pourront plus diſputer que ſur la main-d'œuvre.

Guide des Corps des Marchands, & des Communautés des Arts & Métiers, tant de la Capitale que du Royaume, contenant en forme de Dictionnaire l'origine hiſtorique de chaque Corps, un abregé de leurs Statuts, la maniere dont ils ſe gouvernent, avec les Réglemens, Juriſ. &c. Ouvrage utile aux Négocians, Banquiers, Artiſans. Paris, chez la veuve Duchêne, rue S^t. Jacques. 1766. vol. in-12.

L'Auteur a rempli ſon ouvrage de détails inſtructifs ſur toutes les parties du Commerce, & on trouve dans ce livre des anecdotes intéreſſantes ſur différentes Profeſſions. Elles pourront ſatisfaire ceux qui ne liraient l'ouvrage que par une ſimple curioſité.

FINANCES.

Arrest du Conseil d'État du Roi, du 21 Juin 1766, qui proroge juſqu'au 1^er. Janvier 1767, le délai accordé par celui du 28 Avril 1766, pour la repréſentation des Actions de Lorraine.

Arrest de la Chambre des Comptes, du 20 Juin 1766, concernant la formule des Quittances des Rentiers viagers ou tontinaires.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juil.
L'Empereur,	1^e.	P.	18
Iſſaly,	3^e.	M.	18
Maupaſſant,	4^e.	A.	18
Hebert,	9^e.	P.	15
Boutet de Montery,	17^e.	P.	16
Le Bas de Courmont,	18^e.	A.	17
D'Eaubonne,	37^e.	R.	16

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juillet. 1766.	*Jeudi* 10.	*Vendredi* 11.	*Samedi* 12
Ac. des Indes.	1335. 37 ½ 35	1335. 30.	1330. 27 ½ 25
Emp. de la Com.		415	
Prom. à 5 p ⅌.	17 3^m.		
Prom. à 4 p ⅌.	34	34	34
Ac. des Fermes.	945. 42 ½ 40 35 37 ½.	930. 25. 20	900 95 90 85 90
Amortiſſement.	13		
2ſ. p. l. du Dix.		13	13
3^e. Loterie.	20. 13^e. 25	20. 13^e. 25^e.	20.
Annuités.	429. 30	429	428
Coup. d'An.	83	83	83. 82 ½ 83
Emp. de 50 mil.	20	20	20
Emp. de 30 mil.	24. 24 ½	24	25
Col. 1759.		25 ½ (28 ½.	
Canada.	29	30. 10^m. 29 ½ 5^m. 29	29. 30. 10^m.
4^e. L. Epoques.	22. 10^e. 27	22. 10^e 27	22 10^e. 27
Nouette.	22. 22 ½ 5^m.	22. 22 ½ 5^m.	22 ½ 23 4^m.
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌			
Bretagne.			
3 p⅌ ſur les Cui.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 56.

PASSAGE DU SUND.

DU 17 au 21 Juin 1766, il eſt paſſé par ce Détroit 19 Vaiſſeaux ſortis d'Amſterdam, dont 15 pour la Mer Baltique, 3 pour Dantzick, 1 pour Stockholm, 1 pour Riga, 1 pour Petersbourg, & 1 pour Norkoping; 42 pour Amſterdam, dont 24 partis de Narva, 4 de Friderikskchaven, 4 de Dantzick, 2 de Stetin, 3 de Riga, 1 de Calmar, 1 de Konigsberg, 1 de Windau, & 1 de Colberg; 22 vaiſſeaux ſortis des Ports des Iſles Britanniques, ſçavoir, 12 partis de Londres, dont 10 pour la Mer Baltique, 1 pour Narva, & 1 pour Stetin, 1 de Newcaſtle pour Stockholm; 2 de Liverpool, 1 de Whitby, 1 de Dublin, 1 de Borlington, 1 d'Wdewal, 1 d'Yarmouth, 1 de Corck & 1 de Newcaſtle pour la Mer Baltique; 12 allant à différens Ports des Iſles Britanniques, ſçavoir, 2 partis de Petersbourg, 2 de Riga, 1 de Stetin pour Londres, 2 de Wybourg, dont 1 pour Berwick & 1 pour Newcaſtle, 1 de Liebau pour Edimbourg, 1 de Memel & 1 de Stockholm pour Dublin, & 2 de Riga, dont 1 pour Liverpool & 1 pour Yarmouth.

Récapitulation. Du 17 au 21, il eſt paſſé par le Sund pour LA HOLLANDE, 19 Vaiſſeaux d'exportation, & 42 d'importation; pour LES ISLES BRITANNIQUES, 22 d'exportation & 12 d'importation.

DE BORDEAUX, *le* 30 *Juin* 1766.

ÉTAT *des Marchandiſes du cru des Colonies Françaiſes de l'Amérique exportées pendant tout le mois de Mai* 1766, *ſçavoir*,

PAR TERRE.

Pour l'Italie 108 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 13512 liv. d'indigo 3624 *liv.* de café; pour Nice 12 bariques de ſucre blanc, 5739 *l.* de café; pour Bar-le-Duc, 411 liv. d'indigo, 818 l. de café, 295 *liv.* de cacao; pour la Suiſſe 1 barique de ſucre blanc, 1475 *liv.* de café; pour la Savoie 6 bariques de ſucre blanc; pour Saragoſſe 14 bariques dito; pour Francfort, 1723 *liv.* d'indigo; pour Strasbourg 1067 *liv.* dito; pour Géneve 635 *livres* de café; pour Marſeille 2190 *livres* d'indigo; pour Alzace 590 *liv.* dito.

PAR MER.

Pour Hambourg 701 bariques 22 quarts de ſucre brut, 929 bariques, 26 quarts de ſucre blanc, 14836 *liv.* d'indigo, 802754 *liv.* de café, 4030 *liv.* de cacao; pour Amſterdam 78 bariques 3 quarts de ſucre brut, 741 bariques 21 quarts de ſucre blanc, 3857 *liv.* d'indigo, 94313 *liv.* de café; pour Roterdam, 199 bariques 3 quarts de ſucre brut, 65 bariques 6 quarts de ſucre blanc, 1450 *liv.* d'indigo, 12815 *liv.* de café; pour Copenhague 1717 *liv.* d'indigo, 42559 *liv.* de café; pour Elzeneur 4066 *liv.* de café; pour Petersbourg 3182 *liv.* d'indigo, 1528 liv. de café; pour Bayonne deux cens ſoixante bariques 2 quarts de ſucre blanc, 38153 *l.* de cacao; pour Stetin 410 bariques de ſucre brut, 10 bariques de ſucre blanc, 1329 *liv.* d'indigo, 47057 *liv.* de café; pour Bilbao 182 bariques 4 quarts de ſucre blanc, 5043 liv, de cacao; pour Breme 28 bariques de ſucre blanc, 6273 *liv.* d'indigo, 228902 *liv.* de café, 606 *liv.* de cacao; pour Dantzick 2 bariques de ſucre brut, 14 bariques de ſucre blanc, 1654 *liv*, d'indigo, 115371 *liv.* de café; pour Halbourg 366 *liv.* d'indigo, 44842 *liv.* de café; pour Stockholm 171 bariques, 4 quarts de ſucre blanc; pour Swinemunde 108 *liv.* d'indigo, 4196 *liv.* de café; pour Saint Sébaſtien 216 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 6493 *liv.* de cacao; pour Flinsbourg 5923 *liv.* de café; pour Friderichſtad 12302 *liv.* dito; pour Lubeck 2427 *liv.* dito; pour Saint Ander 6 bariques de ſucre blanc, 181 *liv.* de café, 2281 *liv.* de cacao; pour Neubourg 761 *liv.* de café; pour Revel, 143 *liv.* d'indigo, 4420 *liv.* de café; pour l'Eſpagne, 7336 *liv.* de café; pour Anclam 4571 *liv.* dito; pour Brontheim 351 *liv.* d'indigo, 26497 *liv.* de café; pour Altena 9843 *liv.* de café; pour Hebrock 145 *liv.* d'indigo, 2660 *liv.* de café; pour Homlitrand 403 *liv.* de café; pour Stolpe 2 bariques de ſucre blanc, 535 *liv.* d'indigo, 11845 *liv.* de café. pour Chriſtiania 64 *l.* d'indigo 4098 *liv.* de café; pour Embden 2 bariques de ſucre brut, 1 barique de ſucre blanc, 26683 *liv.* de café; pour Konigsberg, 919 *liv.* d'Indigo, & 693 *liv.* de café.

De Bayonne, *le 3 Juillet 1766.*

Exportation.

Du 16 au 29 Juin 1766, il a été exporté de cette Ville pour Porto Novo 18 caisses de savon, 3 milliers de bray & 12 barils de goudron; pour Porto, 35 milliers de bray, 26 barils de goudron, 10 caisses de savon, 6 balles de papier; pour Bilbao, 20 bariques de vin, 10 bariques d'eau-de-vie, & 6 balles de papier; pour la Corogne 6 balles de papier, 16 milliers de bray, 25 demi barils de goudron, & 6 balles de laine; pour Saint Vincent de la Barquera 700 conques de bled d'Inde; pour Saint Ogne 800 conques dito; pour Vega 38 balles de différentes marchandises & 4 futailles de cassonnade; pour le Ferol 10 demi barils de goudron, 100 planches de pin & 1 ballot de mercerie; pour Saint Ander 600 conques de bled d'Inde, & 8 bariques de vin; pour le Passage 50 bariques de bray gras, 2 quintaux d'huile de lin, 2 quintaux de céruse; pour Flensbourg 40 tonneaux de vin, 20 tonneaux d'eau-de-vie, & 20 milliers de bray & résine; pour Amsterdam 111 tonneaux d'eau-de-vie, 35 tonneaux de sucre & café & 27 balles de plumes; pour Saint Sébastien 1500 conques de bled d'Inde, 10 bariques de goudron, 38 bariques d'eau de-vie, 21 bariques de vin, 4 bariques de sucre; pour les Sables d'Olonne 62 barils de bray gras, 6 milliers de résine, 1300 planches de pin; pour Nantes 389 milliers de bray gras & résine, 21 bariques de goudron, & 3260 planches de pin; pour Rochefort 44 milliers de bray sec, 44 barils de bray gras, 720 planches de pin & 205 pieces de bois; pour Bordeaux, 280 pieces de bois, 10 milliers de merrein, 23 quintaux de fer, 13420 cercles & 10 quintaux de jambons; pour Rouen 85 balles de réglisse, 39 milliers de bray & 20 futailles de café.

Importation.

Du 19 au 29 Juin il est entré dans le Port de Bayonne 3 Navires français & 6 étrangers venant de Bilbao avec douze caisses, 1 balle, 1 futaille de différentes marchandises; de Saint Sébastien avec 6 rouleaux de plomb & 48 pierres à Taillandier; de Saint Ander avec 88 balles de laine; de Bordeaux avec 40 bariques de sucre, 16 bariques de vin, & 452 cuirs en poil, verts & secs; de Vega, de Louanco, de Saint Ogne, de Fontarabie & du Passage sur lest en pierre & en sable.

Du Havre, *le 6 Juillet 1766.*

Départ *de Navires.*

Du 4 au 6 Juillet 1766, il est sorti de ce Port 9 Navires, sçavoir l'*Aimable Julie*, Capitaine *Thomas Gillet*, allant à Saint Malo chargé de 129300 *liv.* de froment & de 1200 planches de sapin; le *Postillon*, Capitaine *Elle*; le *Maître Petrus le Cocq*, Capitaine *Lubbert Sanders*, allant à Rouen; la *Dour*, Capitaine *Benjamin Hubar*, allant à Brest avec du bois de construction; l'*Eligood*, Capitaine *Jacques Valles*, allant en Ecosse; le *Saint Antoine*, Capitaine *Moulenar*, allant à Dunkerque; la *Marie Michel*, Capitaine *Michel Gefflot*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Felix Soulain* allant à Saint Briac; & le *Marquis de Soudouas*, Capitaine *Jacques Postel*, allant à Joigny, ces cinq derniers sur leur lest.

Arrivée *de Navires.*

Du 29 Juin au 5 Juillet 1766, il est entré 17 Navires français & étrangers, sçavoir, le *Jean Molley*, Capitaine *And. Moreton*, venant de Liverpool; le *Penington*, Capit. *Dixou*, venant de Witthehaven; le *Maître Petrus le Cocq*, Capitaine *Lubbert Sanders* venant d'Amersfold; l'*Amitié*, Capitaine *André Reid*; le *Paggy*, Capitaine *Robert Boyd*, venant de Glascow en Ecosse, tous les cinq chargés de 706 boucauds, 202 paniers de tabac; la *Jeune Hélene*, Capitaine *Ekkes*, venant de Roterdam chargé de marchandises pour le Havre & pour Caen; le *Jeune Jelle*, Capitaine *Michels Gerrits*, venant de Konigsberg, chargé de 151 balles, demi balles & 341 paquets de chanvre; le *Saint Jacques*, Capitaine *Cointrel* de Dieppe, venant de Bayonne chargé de 49 pains de bray sec & résine pour le Havre; les *Bons Amis*, Capitaine *Joulle* de Saint Valery; le *Chauvelin*, Capitaines *Blaire*, venant de Marseille avec 220 caisses, 1903 demi caisses, 155 tierces, 62 tambours de savon, 119 balles de coton filé & en laine, 3 caisse de réglisse, 2 balles de galle, 48 pieces d'huile, 16 bariques de gomme, 6 balles d'amandes, 6 bariques, 13 caisses de soufre, 42 caisses d'oranges, 298 caisses de citrons, 4 caisses de manne, 9 bariques d'alun, 2 balles de cire, 1 barique d'iris, 10 caisses de liqueurs, 1 barique, 34 barils, 5 paniers de vin, & 5 jarres vuides; le *Saint Louis*, Capitaine *Heux*; l'*Espérance*, Capitaine *Bizien*; les *Quatre Amis*, Capitaine *Jacques Cordonnier*, de Fecamp; la *Demoiselle Marie*, Capitaine *Pierre Quibel* de Rouen; le *Duc d'Harcourt*, Capitaine *Louis Poidevin*, venant de Marennes chargés de sel; l'*Ecluse*, Capitaine *Hericher*, du Havre, venant de Brest sur son lest; & le *Postillon*, Capitaine *Elle* venant de Copenhague avec huit chevaux; le reste de son chargement est pour Rouen.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 22 Juillet.

AGRICULTURE.

SUITE *des observations de M. de Mozé de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans, sur les insectes qu'on trouve dans les bleds avortés & autres.*

UN autre insecte qui mériterait bien d'être observé, est une petite chenille de deux lignes & demie de longueur & un quart d'épaisseur; elle est rayée dans toute sa longueur sur le dos & aux côtés de cinq barres blanches & de quatre rousses; elle a six pieds à son avant-corps, & huit plus petits à son arriere-corps; elle a plusieurs anneaux sans pieds entre l'un & l'autre; la peau n'est pas lice, mais je n'y ai point apperçu de poil; la tête est rousse, la queue est un peu fourchue, & lui sert comme de pieds pour avancer; quand elle est en danger de tomber, elle attache un fil qu'elle tire de sa bouche, & elle s'en sert pour se soutenir & pour descendre.

Ce petit insecte était dans un grain de froment; en ouvrant la balle qui le couvrait, j'apperçus ses excrémens qui consistaient en plusieurs crottes blanchâtres, & aussitôt je le vis sortir à reculons de ce grain de bled par le bout du germe que j'ai lieu de croire qu'il avait lui-même ouvert; il y rentra & en sortit plusieurs fois pendant douze jours qu'il vécut, après lequel temps il est mort sans avoir subi aucune métamorphose: heureusement cette chenille est fort rare.

Il y a au contraire un ver très-multiplié qui paraît mériter une singuliere attention; c'est un de ceux qui, au rapport de M. Thul, rongent les tuyaux des bleds, & que M. Duhamel dit n'avoir pas eu occasion d'observer; je le conserve depuis l'été dernier, c'est-à-dire, depuis près de neuf mois, il est encore vivant, j'espere en rendre un compte détaillé après sa transformation; je vais seulement mettre en état d'examiner ceux qui voudront en prendre la peine.

Il paraît naître dans le tuyau supérieur du bled, d'où il descend jusques vers la racine en passant au-travers des nœuds qu'il ronge, tant pour s'y faire un passage que pour en tirer sa subsistance; quand il est parvenu à la racine, ou quelquefois au nœud le plus près d'elle, comme il prévoit sans doute que ses instrumens capables d'ouvrir & de percer ne l'accompagneront pas dans son dernier état, il a soin de se ménager une issue. Pour cet effet il coupe très-proprement la paille au dessus de l'endroit qu'il a choisi pour le tombeau de son premier état; là il s'ensevelit dans une toile où il est en chrysalide. (*a*)

Pour trouver aisément cet insecte dans les champs vers le temps de la récolte, il faut faire attention aux tiges qu'on verra panchées: la plûpart de ces tiges sont presque coupées par le ver. On les suivra de l'œil jusqu'à la racine, & après l'avoir remarqué, on tirera légérement la paille

(*a*) M. de Mozé a présenté plusieurs tiges de bled avec leurs racines, de la recolte de 1765, & il y a fait appercevoir l'insecte dans cet état.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

à ſoi ; ſi elle quitte, ce ſera l'inſecte qui l'a rongée, & on le trouvera dans la racine. L'ouverture de cette paille ſera fermée avec des crottes que l'animal y a amaſſées, de même qu'à l'ouverture qu'il a faite à chaque nœud. Si l'on n'avait attention qu'aux tiges coupées qu'on rencontrera en grand nombre, on ne trouverait pas les racines dont elles ont été ſéparées, & dans leſquelles ſont les vers, parce qu'elles n'excedent pas ordinairement la ſuperficie de la terre. Le plus grand mal que cauſe cet inſecte eſt de renverſer une grande quantité de tiges qui étant éparſes n'entrent pas dans les javelles & augmentent le profit des glanures au détriment du Laboureur. J'ai eu connaiſſance auſſi de quelques tiges que ce même inſecte a fait périr en verd. *Fin.*

SUITE *du nouveau Mémoire ſur les charanſons, par un Anonyme de Beſançon.*

En comparant la quantité de grains que mes 125 charanſons ont conſommés, il ſerait facile d'apprécier le dommage que cauſeraient quinze livres peſant de ces inſectes, & on trouverait un objet de 13800 *liv.* peſant de bled ou 69 ſacs, en ſuppoſant même avec M. Duhamel qu'ils reſtaſſent le ſurplus de l'année ſans faire de conſommation. Voilà une perte évidente, indépendamment des maladies que peut cauſer le pain qu'on ferait avec la farine gâtée par le charanſon.

On ne prétend pas avancer qu'on trouverait de moins 69 ſacs dans une certaine quantité de bled, car les bleds endommagés par ces inſectes ne laiſſent pas de former un volume qui rend le mal moins apparent ; cependant on ne peut eſpérer de tirer beaucoup de farine de ces grains.

Il n'y a point de moyen plus sûr pour ſe garantir d'un pareil mal que de remuer les bleds tous les mois, & principalement pendant le hâle de Mars, temps où il faut renouveller cette manœuvre deux ou trois fois la ſemaine, & paſſer les bleds au ſoufflet ; les charanſons ſont alors dans une eſpèce d'engourdiſſement, le ſoufflet les ſépare du bled & les jette au loin, on les ramaſſe & on les brûle.

Ce moyen a réuſſi à M. le Lieutenant général de Police en exercice en 1759. Informé par le rapport que je lui fis que les greniers publics étaient infectés de charanſons, il ordonna cette manœuvre, & la fit, pour ainſi dire, exécuter ſous ſes yeux : il eſt venu à bout par ce moyen de détruire une grande quantité de ces inſectes, & de préſerver les bleds des attaques de ces petits animaux ſi dangereux. *Fin.*

RÉFLEXIONS

Sur le Mémoire de M. d'Etigny, imprimé dans la Gazette du Commerce & d'Agriculture, année 1766, Numéros 39, 40, 41, 43. (*a*)

L'Agriculture & le Commerce ſont les voies par leſquelles toutes les Nations ſe pretent mutuellement des ſecours. Chaque Citoyen doit s'y intéreſſer avec d'autant plus de raiſon, que le Commerce en ouvrant les routes de la circulation, rend la terre plus féconde, procure au Cultivateur des richeſſes qui groſſiſſent à raiſon de ſon induſtrie, & répand l'abondance dans les Villes & dans les Campagnes.

Le Mémoire que M. d'Etigny vient de publier ſur les brebis & les laines d'Eſpagne, eſt pour nous un motif d'intérêt qui doit exciter notre reconnaiſſance envers ce Magiſtrat Protecteur du Commerce & des Arts, & dont les vues ſages ont pour objet de perfectionner nos étoffes de laine, & d'étendre le Commerce de nos Manufactures.

M. d'Etigny voudra bien me permettre quelques réflexions ſur les obſervations que ſon Mémoire contient. Je remarquerai d'abord qu'en comparant les herbages d'Eſ-

(*a*) L'Auteur de ces réflexions que nous ſerons obligés de partager en deux parties, eſt M. le Doſſeur qui fait ſa réſidence au Château de Villenihon à Lamballe Rempli de connoiſſances peu communes en tout genre, il paraît ne vouloir faire uſage de ſes talens que pour les choſes qui concernent l'Agriculture. Il a conçu le projet de la rétablir dans la Bretagne où il ſe propoſe de défricher quelques parties de Landes en ſuivant les procédés du célébre Blanchet. Pour la culture des terres, il emploie non-ſeulement les méthodes ſimples, mais encore celle des différentes Provinces qu'il a été à portée de comparer dans ſes tournées d'inſpection.

pagne avec ceux de ſa terre de Paſſy, il ne parait pas qu'il ait ſongé à la différence du climat.

Tout le monde ſait que telle herbe qui croît dans différentes Contrées, produit ſur l'annimal qui s'en nourrit des effets différens, ſuivant la nature du ſol, la température de l'air, & les aſpects du ſoleil qui different toujours dans chaque climat, où les ſaiſons ſont auſſi plus ou moins favorables: ſouvent une même herbe a de la ſaveur dans un Pays, ſans en avoir dans l'autre; c'eſt ce qu'on obſerve tous les jours dans les plantes cultivées. Le froment d'une même eſpèce eſt meilleur dans un Pays que dans un autre; à le conſidérer en herbe & en grain on jugerait que celui-ci eſt auſſi bon que celui-là, mais l'expérience nous apprend le contraire.

Les animaux ainſi que les plantes ſe reſſentent de l'altération que produit ſur les corps l'influence d'un climat différent. Le changement de pâture, un air plus froid ou plus chaud, plus pur ou plus groſſier, des ſaiſons plus ou moins conſtantes, ſont des obſtacles contre leſquels vont ſouvent échouer des projets d'une apparence flateuſe.

Mais quoiqu'il en ſoit, les avantages conſidérables qui réſulteraient du ſuccès de celui de M. d'Etigny doivent faire deſirer ſincérement de trouver des moyens pour le faire réuſſir. Je ne doute point que les connaiſſances que cet Intendant (digne de notre reſpect & de notre amour) a priſes en Eſpagne jointes aux lumieres qu'il a acquiſes en France ne lui en faſſent découvrir d'efficaces.

Si mes faibles connaiſſances peuvent être de quelque conſidération auprès des grandes lumieres que ce digne Magiſtrat répand ſur cette partie de l'adminiſtration économique, je prendrai la liberté de lui communiquer mes idées ſur les moyens de conſerver & de multiplier en France les bêtes à laine de l'eſpèce d'Eſpagne.

J'eſpere qu'il me pardonnera, ſi je me trouve quelquefois en contradiction avec lui: je n'eus jamais le deſſein de m'ériger en Cenſeur, toute mon ambition au contraire eſt de concourir autant qu'il me ſera poſſible à procurer le bien général.

SUITE *de la nouvelle méthode pour faire éclore les vers à ſoie, par M. l'Abbé Soumille.*

PREMIERE ÉPREUVE.

Dans cette premiere épreuve, faite en petit & commencée le 18 Avril, je voulus connaître en même temps l'effet de mes trois étages pour ma propre inſtruction. Je mis au plus haut une petite quantité de graine que j'y laiſſai ſeulement pendant trois jours, après leſquels je la tranſportai au ſecond étage: elle commença à éclore à la fin du quatrième jour, & avant la fin du cinquième tous les vers furent éclos. Je les ai fait élever par une perſonne entendue, chez qui ils ont réuſſi comme les autres qui étaient éclos par la méthode vulgaire.

Le même jour 18 Avril j'avais mis de la graine dans mon ſecond étage; les vers ſortirent dans cinq jours, & leur couleur rougeâtre me fit connaître que la chaleur avait été trop forte.... Le même jour 18, j'en avais mis au premier étage; elle ſe deſſécha & il ne parut aucun ver. Je n'indiquerai point ici des reflexions qui ſe préſentent d'elles-mêmes.

SECONDE EPREUVE.

Le 26 Avril je mis environ demi-once de graine dans mon troiſième étage, je l'y laiſſai juſqu'à la naiſſance des vers. La chaleur a preſque toujours roulé entre le 16^e. & le 18^e. dégré. Elle a reſté de 18 à 20 heures au 18^e. ſans un mouvement ſenſible. Après quatre jours & demi de *couvée*, j'apperçus quelques avant-coureurs, & depuis cette époque, en 36 heures de temps tous les vers naquirent ſans qu'il reſtât une ſeule graine en nature. Ils étaient très-noirs en naiſſant & très-affamés. Ils ont été élevé à côté d'autres, & ont toujours fait plaiſir à voir juſqu'à la veille de la Fête-Dieu qu'un vent de mer vint ſurprendre la chambrée & la ravagea des trois quarts & demi. Les vers éclos au fourneau furent envelopés dans le même déſaſtre: ce vent de mer a multiplié ſes malignes influences dans notre Ville, à Avignon & aux environs. *Fin.*

Annonces de Livres.

Reiſe nach Oſtindien und China, &c. c'eſt-à-dire, *Voyage dans les Indes Orientales*, & *à la Chine*, par M. Pierre Oſbeck. *On y a joint le voyage de M. Torreen à Suratte*, & *le Mémoire de M. Ekeberg, concernant l'Agriculture des Chinois*. Le tout traduit du Suédois, par M. Géorgi. A Roſtock, chez Koopen. 1765.

L'ouvrage de M. Oſbeck, Aumônier d'un Bâtiment Suédois, préſente des obſervations très-intéreſſantes ſur l'Hiſtoire Naturelle, l'Economie, la Police, les Manufactures & le Commerce. Le voyage de M. Torreen eſt moins curieux, & paraît ici déplacé; mais le Mémoire ſur l'Agriculture Chinoiſe offre d'excellentes méthodes, dont nous pourrions faire uſage pour nos terres.

A Candid examination of à Pamfelet, c'eſt-à-dire, *Examen impartial d'un Pamphlet intitulé, Tableau de l'Agriculture Anglaiſe depuis la permiſſion de l'exportation des grains*. A Londres, chez Vilkie 1766.

L'Auteur voudrait perſuader dans cet ouvrage que les récompenſes accordées à ceux qui exportent les grains ſont la cauſe de la cherté de cette denrée en Angleterre. Il avoue cependant que le prix des grains était encore plus haut avant l'exportation; mais il en trouve la raiſon dans les guerres civiles qui empêchaient la culture des terres. Il deſirerait qu'après l'expiration du privilege dont les Exporteurs ont joui pendant 75 ans, on le limitât de maniere que les grains fuſſent à un prix raiſonnable, & qu'enſuite on conſentît à les laiſſer exporter, mais ſans aucun bénéfice.

A V I S.

Un Procès-verbal dreſſé à Bonn par M. le Marquis de Trotti, Conſeiller d'Etat & Grand Ecuyer de Son Alteſſe Electorale, conſtate la guériſon de cinq chevaux morveux opérée depuis peu par le remede appellé *Electuaire préſervatif de M. le Baron de Pind*, Premier Ecuyer de S. A. E.

La morve eſt pour les chevaux une maladie ſi dangéreuſe, & en même temps ſi difficile à guérir qu'on ne peut y apporter trop d'attention; en conſéquence on ſera ſans doute flatté d'apprendre que le ſieur *Giroſt* demeurant à Paris, rue S^t. Dominique près la rue d'Enfer, a entre ſes mains le Procès-verbal, dont on fait mention, qui a été ſigné le 15 Juin dernier de la main de S. A. E. & qu'on trouve chez lui cet *Electuaire préſervatif* ſi ſouverain.

C O M M E R C E.

Eloge *du Commerce, extrait d'un Roman moral intitulé* le Sot de Qualité.

Le mérite & le prix de tout ce qui exiſte dépend du labourage, des manufactures & du commerce; ces occupations bien loin d'être mépriſables, doivent obtenir toute notre eſtime à proportion de leur utilité. Le Laboureur fournit l'Artiſan; l'Artiſan fournit le Marchand, & celui-ci répand l'abondance dans le monde entier. C'eſt ainſi que l'Induſtrie a été excitée, que les Arts ont été inventés & perfectionnés, que le commerce s'eſt étendu, que les ſuperfluités ont été vendues mutuellement, que les beſoins ont été naturellement ſatisfaits, que chaque homme eſt devenu un Membre utile à la Société, que les Sociétés ſe ſont rendues reſpectivement les plus grands ſervices, & ont été en état de payer ceux qui les ont ſi bien ſervies, avec de grands revenus, des titres, des Principautés & des Couronnes.

Le Marchand ſurtout eſt grand, conſidérable & reſpectable par ſon occupation. C'eſt lui qui fournit les aiſes, les délicateſſes & les commodités de la vie. Il nous emporte ce que nous avons de trop, & nous donne ce qui nous manque; il joint une Province à une autre Province, un climat à un autre climat; il rapproche & familiariſe les Contrées les plus éloignées; il fait pour ainſi dire de l'homme un créateur, & il lui donne un intérêt ſur tout ce qui exiſte ſur la terre; il fournit à chacun le produit de toutes les terres & les travaux de toutes les Nations: il établit une alliance & une fraternité entre le genre humain, dont il forme un tiſſu pour n'en compoſer qu'une ſeule famille.

Je ſais bien que les Propriétaires des

terres ſe regardent comme les pilliers de l'État, & penſent n'avoir que très-peu d'obligation au commerce: il eſt cependant vrai que ces Propriétaires perdraient annuellement les neuf dixièmes de leurs revenus, & la Nation autant, ſi l'induſtrie & les arts qui ſont les filles du commerce, comme je l'ai dit, ne faiſaient pas monter le prix des productions des terres dix fois au deſſus de leur valeur naturelle.

SUITE *du dernier examen de l'utilité des Réglemens dans les Manufactures, par M. Auffray.*

Quoique le Fabricant devienne l'Inſpecteur de ſa propre fabrique, il n'importe pas moins à l'Etat & aux Fabricans qu'il exiſte une inſpection.

Je ne penſe donc pas qu'il faille ſupprimer toute inſpection; mais je dis avec d'autres Ecrivains économiques que celle qu'il eſt néceſſaire d'établir doit être uniquement deſtinée à diriger les vues du Gouvernement & celles des Fabricans dans la partie ſpéculative du Commetce, tant intérieur qu'extérieur, & quelquefois dans la partie pratique, lorſqu'on pourra faire quelque découverte en ce genre.

Il n'y a donc rien de plus important ni de plus indiſpenſable que l'établiſſement d'un très-petit nombre d'Inſpecteurs, à la tête de chaque branche principale de notre Commerce. Si l'on veut que le travail de quelques perſonnes revêtues de la qualité d'Inſpecteurs généraux, ou ſous telle autre dénomination qu'on voudra, ſoit utile, il faut qu'ils ſoient continuellement ou périodiquement en tournée dans nos Provinces, particulierement ſur nos frontieres, & quelquefois même chez l'Etranger. Il ne s'agirait plus de moleſter les Fabricans ſous prétexte de contravention aux réglemens, puiſqu'ils n'exiſteraient plus, mais il s'agirait ſeulement de les conſulter pour connaître l'état de leur Commerce, d'encourager & d'éclairer *le bas Ouvrier*, & d'obtenir des gratifications du Miniſtere, ou quelque diſtinction pour *le bon Ouvrier*. Il faut que ces hommes ſoient de néceſſité & par goût les confidens & les amis des Fabricans. Il faudrait viſiter les frontieres pour eſtimer le dégré d'importation & d'exportation, paſſer chez l'Etranger dans des cas particuliers pour étudier la cauſe & le progrès de ſes ſuccès dans certaine branche du Commerce, & ſur-tout de comparer la valeur des matieres premieres & celle de la main-d'œuvre, avec la valeur des nôtres. Enfin lorſque quelques procédés particuliers procureraient aux marchandiſes exotiques une préférence qu'il nous importe d'avoir, il ſerait ce me ſemble bien à propos de ſe tranſporter ſur les lieux avec un Ouvrier habile pour examiner ſcrupuleuſement les plus petits détails, ſoit de la main-d'œuvre, ſoit de tout autre procédé relatif à nos recherches.

Il eſt aiſé d'apprécier l'utilité & les avantages d'une inſpection renfermées dans de pareilles bornes.

QUESTION.

Primus a ſouſcrit au profit de *Secundus* un billet à ordre de 2000 ℔. *Secundus* en a paſſé l'ordre à *Tertius*.

Voici la copie du billet:

» Je payerai à *Secundus* ou ordre au » premier Janvier prochain la ſomme de » 2000 ℔, valeur reçue comptant de lui; » à Toulouſe ce 10 Août 1765.

» Signé *Primus*.

» Au dos eſt écrit: payez à l'ordre de » *Tertius*, valeur reçue comptant, à Tou- » louſe ce 15 Septembre 1765.

Signé *Secundus*.

Pour Acquit

Tertius.

A l'échéance *Primus* ne payant pas ſon billet, il a été proteſté à la requête de *Tertius* qui en a demandé le rembourſement à *Secundus*. *Tertius* n'ayant pas plus de ſatisfaction de la part de *Secundus* que de celle de *Primus*, s'eſt déterminé à les faire aſſigner tous les deux aux Conſuls de Toulouſe pour être condamnés ſolidairement & par corps au payement & rembourſement de la ſomme de 2000 ℔ montant du billet.

Primus, Débiteur principal du billet comme l'ayant ſouſcrit, a demandé terme & délai pour payer. Les Juges l'ont con-

damné à payer ladite ſomme de 2000 ℔, de mois en mois par cinquième partie, c'eſt-à-dire, à raiſon de 400 ℔ par mois. *Secundus*, Endoſſeur du billet & garant vis-à-vis de *Tertius* du montant dudit billet, ſauf ſon recours en principal, intérêt, frais & dépens contre *Primus*, n'a point demandé terme & délai, en conſéquence a été par la même Sentence condamné par défaut à payer ladite ſomme de 2000 ℔, la Sentence porte : *au payement de laquelle ſera ledit* Secundus *contraint par toutes voies dues & raiſonnables, même par corps.*

Cette Sentence a été ſignifiée à *Primus* & à *Secundus*. En vertu de ladite Sentence *Tertius* a fait faire un commandement à *Secundus*, & même ſaiſir & exécuter ſes meubles.

Depuis *Primus* a payé la ſomme de 400 ℔, pour le premier terme de ceux à lui accordés par la Sentence, en conſéquence *Tertius* a ſuſpendu toutes pourſuites & procédures contre *Secundus*.

Primus a continué à payer dans les termes à lui accordés, mais lorſque *Tertius* a demandé à *Primus* le payement des frais occaſionnés par le non-payement de ſon billet, *Primus* a prétendu ne devoir que ceux faits contre lui perſonnellement, & non point ceux faits contre *Secundus*.

Le motif de la prétention de *Primus* eſt que les frais & dépens ſont perſonnels, ſurtout les frais de Coutumace.

L'on demande ſi la prétention de *Primus* eſt admiſſible, & ſi dans l'eſpèce préſente il peut tirer avantage du principe ſur lequel il l'a fondé.

L'on obſerve, 1°. que ſi *Secundus* eſt ſeul obligé de payer les frais faits contre lui à la requête de *Tertius*, faute de payement du billet de *Primus*, les frais ſont perdus pour *Tertius*, attendu l'inſolvabilité de *Secundus*.

2°. Que dans l'eſpèce préſente ces frais ne ſont pas conſidérables, mais ſouvent ils le ſont d'avantage, ſoit par le nombre des Endoſſeurs, ſoit par la différence & la diſtance de leurs demeures reſpectives, qui occaſionnent quelquefois des tranſports d'Huiſſiers très-coûteux.

PROBLÊME.

Une Société de Négocians au nombre de 27, ayant pris à bail la recette des droits ſur .... dans la Province de .... le montant de la recette générale eſt ſuppoſé de 193627 ℔ net, tous frais payés : au bout d'un an, ces Négocians veulent partager cette ſomme ; on demande combien ils auront chacun à proportion de leur part dans la recette.

SÇAVOIR ;

18 Négocians	ont une part entiere.
3	ont trois quarts de part.
4	ont une demi-part,
2	ont trois huitièmes de part.
27	

On demande auſſi la maniere d'opérer la regle le plus briévement que faire ſe pourra.

CHANGES.

J. 1766.	*Jeudi* 17.	*Ven.* 18.	*Sam.* 19.
Amſterdam.	55 ½ à 3 8e.	. . . .	. . . .
Londres. .	32. 1 16e. à ⅛	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 ¾ à ½.	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 3 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	96 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	¾ à 5 8e.	. . . .	. . . .

NAVIRES EN ARMEMENT.

DE NANTES, *le* 11 *Juillet* 1766.

Les Navires *le Prince de Rohan*, de 240 tonneaux, Capitaine *Nicoll* ; & *le S^t. Caſt*, de 350 tonneaux, Capitaine *Heudé*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Cap, & l'autre pour le Port-au-Prince. Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires étrangers *les Deux Sœurs*, Capitaine *Age Obbes*, pour Amſterdam ; *la Sara Helena*, Capitaine *Lievenden*, pour Middelbourg ; & *les Trois Freres*, Capitaine *Albert Beerents*, pour Dantzick,

A V I S.

Si parmi MM. les Armateurs des différentes Places du Royaume, il s'en trouvait quelqu'un qui eût reçu par un Navire du Cap Français dans le courant d'Avril dernier onze futailles de café, dont 6 bariques 4 quarts marqués *B R* & 1 quart *I N*, il eſt prié par *M. le Ray*, Capitaine du *Zéphir*, Armateur *M. Balland l'aîné* de Nantes, d'en donner avis à MM. les Armateurs de Nantes.

F I N A N C E S.

Arrest du Conseil d'État du Roi,

Du 17 Juillet 1766, qui ſupprime le Bénéfice des Actions des Fermes.

LE ROI s'étant fait repréſenter l'Arrêt rendu en ſon Conſeil le 17 Avril 1759, par lequel Sa Majeſté a ordonné qu'il ſerait créé ſoixante-douze mille Actions intéreſſées dans les Fermes générales, au Porteur & au capital de mille livres chacune, produiſant intérêt à Cinq pour cent, payables de ſix en ſix mois, dont le premier payement commencerait au 1.er Octobre lors prochain: en ſus duquel intérêt, Sa Majeſté a abandonné aux Actionnaires la moitié qu'Elle s'eſt réſervée par autre Arrêt du même jour, dans le total des bénéfices des Fermes générales, à compter du 1.er. dudit mois d'Avril: Que le rembourſement deſdites Actions ſerait à la charge de l'Adjudicataire du bail lors prochain des Fermes générales, à raiſon de douze mille Actions par an, dont le payement ſe ferait ſur le pied de mille Actions par mois, qui ſeraient tirées au ſort: Autre Arrêt du 7 Avril 1761, par lequel Sa Majeſté en acceptant la rétroceſſion à Elle faite par les Syndics deſdits Actionnaires, de la moitié qu'Elle leur avait abandonnée dans le total des bénéfices des Fermes générales, a ordonné qu'outre l'intérêt à Cinq pour cent, attribué aux Actionnaires par l'Arrêt dudit jour 17 Avril 1759, il leur ſerait encore payé un Dividende fixe, pour tenir lieu de bénéfice, à raiſon de quinze livres par an par chaque Action, faiſant un & demi pour cent par an, au moyen de quoi ledit Dividende demeurerait fixé ſur ce pied. Les dépenſes occaſionnées par la dernière guerre, n'ayant pas permis d'effectuer les rembourſemens indiqués par l'Arrêt de création deſdites Actions; Sa Majeſté a conſidéré qu'il en réſultait pous ſes Finances une perte conſidérable, & pour les Actionnaires un avantage qu'ils ne devaient pas attendre, en ce que ſi les rembourſemens avaient été faits tels qu'ils avaient été annoncés, il n'aurait plus exiſté au 1.er de ce mois que vingt-ſept mille Actions, dont le Dividende dans le bénéfice n'aurait monté qu'à quatre cents cinq mille livres, au lieu de ſoixante-ſix mille ſept cents ſix Actions qui reſtent, déduction faite des cinq mille deux cents quatre-vingt-quatorze ſorties en rembourſement, au tirage fait en exécution de l'Edit du mois de Décembre 1764; deſquelles ſoixante-ſix mille ſept cents ſix Actions, le dividende dans le bénéfice monte à un million cinq cents quatre-vingt-dix livres; en ſorte que la maſſe des Actionnaires ſe trouve avoir reçu dès-à-préſent, pour raiſon du bénéfice, plus qu'il ne devait leur être payé tant que leſdites Actions devaient ſubſiſter; puiſqu'en comprenant le dividende échu au 1.er Avril 1766, payable au 1.er Avril 1767, que Sa Majeſté veut bien conſerver, il aura été payé pour leſdits dividendes de bénéfices, ſept millions cinq cents ſoixante mille livres, au lieu de ſept millions ſoixante-cinq mille livres, qui auraient ſeulement été payés juſqu'en 1768, ſi les rembourſemens avaient été effectués; ce qui fait un excédent de quatre cents quatre-vingt-quinze mille livres payé au-delà de la ſomme que les Actionnaires devaient recevoir: Sa Majeſté a également reconnu qu'il ſerait auſſi avantageux que juſte pour les autres Effets par Elle créés en différens temps à Cinq pour cent, de ne pas laiſſer ſubſiſter une différence de produit auſſi conſidérable entre les Actions des Fermes & les autres Effets, & d'y rétablir la proportion qui a été le motif des Arrêts de ſon Conſeil du 19 Juin 1763, concernant les Annuités créées par celui du 21 Juin 1757, & l'emprunt de Cinquante mil-

lions, ordonné par l'Arrêt du 18 Mai 1760: Ces considérations ont déterminé Sa Majesté à éteindre, à compter du 1.er Avril 1766, le Dividende de bénéfice desdites Actions; mais en même temps Sa Majesté a estimé qu'il était de sa bonté d'accorder aux Porteurs desdites Actions, le payement des dividendes qui écherront aux 1.er Octobre 1766 & 1.er Avril 1767, lesquels seront acquittés au 1.er Avril prochain, avec le dividende qui doit être payé à ladite époque. A quoi voulant pourvoir: Ouï le rapport du sieur De l'Averdy, Conseiller ordinaire, & au Conseil royal, Contrôleur Général des Finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne qu'à compter du 1.er Avril 1767, les Dividendes de bénéfice, joints auxdites Actions des Fermes, seront éteints & de nulle valeur: Voulant Sa Majesté que le Trésorier de la Caisse des Arrérages, continue seulement de payer au 1.er Octobre & au 1.er Avril prochains, les dividendes échus au 1.er Octobre 1765 & au 1.er Avril 1766; & qu'en outre au 1.er Avril 1767, il soit payé les dividendes qui écherront au 1.er Octobre 1766 & 1.er Avril 1767. FAIT au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le dix-sept Juillet mil sept cent soixante-six. *Signé* PHELYPEAUX.

ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, du 6 Juillet 1766, qui confirme les Bulles & Lettres-Patentes d'Erection de la Congrégation de Saint Maur; & qui ordonne l'exécution provisoire des Déclarations sur la Regle, & des Constitutions de ladite Congrégation.

AUTRE, du 1.er Juin 1766, concernant les Offices des Gouverneurs & Lieutenans de Roi dans toutes les Villes closes du Royaume, créés par Édit de Novembre 1733.

CHARGES A VENDRE.

Charge de Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison-Couronne de France, établie près du Conseil Supérieur d'Alsace à Colmar. Il faut s'adresser, à Saumur, à M. Vallois; & à Nantes, à Me. Girard de la Canterie, à la Fosse.

Autre d'Huissier-Audiencier en la Maîtrise des Eaux, Bois & Forêts de Nantes. On s'adressera, à Nantes, à Me. Jean Urien, Notaire à l'entrée de la Fosse.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juil.
Gaultier,	8e.	N.	23
Hebert,	9e.	F.	22
Marsollier,	14e.	C.	22
Bonnet fils,	20e.	A.	22
De la Rue,	22e.	R.	24
Hurel,	28e.	M.	22
Maigret,	31e.	M.	23
Billard,	32e.	M.	21
Radix,	33e.	M.	12
Drouet,	35e.	toutes lett.	24
De Fays,	42e.	P.	22
Meulan,	44e.	toutes lett.	23
Lallemant,	49e.	toutes lett.	23
De St. Ianvier,	55e.	M.	24
Desplasses,	61e.	P.	22

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juillet. 1766.	*Jeudi 17.*	*Vendredi 18.*	*Samedi 19*
Ac. des Indes. .	1315	1315	1317. ½ 20 .
Emp. de la Com.	415	415	416 . . .
Prom. à 5 p %. .	17 ½ 3m. 16 ½ .	16 ½	16 ½ . . .
Prom. à 4 p %. .	34 ½	34 ½ 35 . . .	35 . . . .
Ac. des Fermes.	900	865	855 . . . .
Amortissement.	14 ½ 4m. . . .	13 2m. . . .	. . . . .
2 s. p. l. du Dix.	13	13	13 . . . .
3e. Loterie. .	20. 13e. 25 . .	20. 13e. 25 .	. . . . .
Annuités. . .	428	427	427 . . . .
Coup. d'An. .	83. 82 ½ 83. .	83	83 . . . .
Emp. de 50 mil.	20 ½ 21. 20 ½ .	20 ½ 20 . . .	20 ½ 21. 3m.
Emp. de 30 mil.	25	25 ½ 25 . . .	25 ½ . . .
Col. 1759. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	30 5m. 29 2m. .	30. 5m. 30 ½ 10m. 29.	30 5m. 29 .
4e. L. Epoques.	22	22. 22 ½ 22 . .	22 ½ . . .
Nouette. . .	23. 23 ½ 4m. .	23	23. 23 ½ 23 .
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p %. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p % sur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 58.

PASSAGE DU SUND.

DU 24 au 28 Juin 1766, il eſt paſſé par le detroit du Sund 1 Navire ſorti d'Amſterdam pour la Mer Baltique; 49 allant à Amſterdam, dont 15 partis de Dantzick, 14 de Riga, 6 de Konigsberg, 5 de Stockholm, 3 de Narva, 2 de Fridericksshaven, 1 de Memel, 1 de Stetin, 1 de Wibourg; 31 pour les Iſles Britanniques, ſçavoir, 26 allant à Londres, dont 6 partis de Dantzick, 6 de Riga, 4 de Petersbourg, 3 de Memel, 2 de Stockholm, 2 de Konigsberg, 1 de Wibourg, 1 de Narva & 1 de Stetin; 4 allant à Dublin, dont 2 partis de Memel, 1 de Riga & 1 de Stockholm, & 1 parti de Riga allant à Liverpool.

Récapitulation. Du 24 au 28 Juin, il eſt paſſé par le détroit du Sund pour LA HOLLANDE, 1 Vaiſſeau d'exportation & 49 d'importation; pour LES ISLES BRITANNIQUES 31 d'importation.

DE DUNKERQUE, *le* 8 *Juillet* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Pendant tout le mois de Juin 1766, il eſt entré dans le Port de Dunkerque 58 Navires dont 8 venant de Londres, 1 de Douvres, 3 de Sunderland, 3 du Cap, 1 de Saint Domingue, 1 de la Martinique, 1 du Port au Prince, 1 de la Côte de Guinée, 2 de Malaga, 1 de Lisbonne, 1 de Moos, 1 de Nieuport, 1 de Glaſcow, 1 de Chriſtiania, 1 de Sétuval, 2 de Paſtow, 1 d'Harvich, 1 de Larwich, 1 de Flaſcow, 1 de Guerneſey, 2 d'Oſtende, 1 d'Amſterdam, 1 de Dort, 1 de Libourne, 1 de Barcelonne, 1 de Bayonne, 1 des Sables d'Olonne, 3 de la Rochelle, 2 de Nantes, 1 de Brouage, 1 de Boulogne, 1 de Bourdeaux, 1 de Saint Valery, 1 de Marennes, 3 de Charente, 1 de Cette, 1 de Beauvoir, 2 de Caen.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port dans le cours du même mois, 61 Navires dont 3 allant à Oſtende, 2 à Roterdam, 1 à Yarmouth, 11 à Londres, 2 à Sunderland, 1 à la Martinique, 1 au Port au Prince, 2 à Libourne, 4 à Bordeaux, 1 à Borſtoneſſ, 1 à Bergues, 4 à Marſeille, 3 à Dublin, 3 à Fleſſingue, 2 à Boulogne, 1 à Padſtow, 1 à Amſterdam, 1 à Nieuport, 1 à Moos, 1 à Arrendhall, 1 à Feversham, 1 à Glaſcow, 2 à Hambourg, 1 à Dorth, 1 à Arwich, 2 au Havre, 2 à Saint Sébaſtien, 1 à Morlaix, 1 à Bilbao, 1 au Conquet, 1 à Honfleur, & 1 à Saint Valery.

DE L'ORIENT, *le* 11 *Juillet* 1766.

Les Vaiſſeaux la *Raiſon* & le *Prudent*, les derniers de l'armement du ſieur *Nevé* de l'Orient, ont mis à la voile pour aller aux Indes Orientales chargés de proviſions de bouche, de mercerie, de quincaillerie, &c.

DE NANTES, *le* 12 *Juillet* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 5 au 11 Juillet 1766, 9 Navires français & 3 étrangers, ſçavoir, la *Félicité*, Capitaine *Brochard*, venant de la Guadaloupe; la *Bretagne*, Capitaine *Soliman*, venant de la Martinique, chargés de 611 bariques, 13 quarts de ſucre brut, terre & tête, 4 futailles, 189 bariques, 185 tierçons, 262 quarts, 6 ancres, 28 ſacs de café, 106 balles de coton, du cacao, du gingembre, des confitures, des ſyrops & du vieux cuivre; le *Diligent*, Capitaine *Joſ. Chaton*; la *Marguerite-Suzanne*, Capitaine *Jean Langois*; la *Providence*, Capitaine *Joſ. Chaton*, venant de l'Orient avec du café, de la porcelaine, des cannes, des plateaux de vernis, des éventails & du thé; l'*Ange Gabriel*, Capitaine *Jean Leſcauff*; la *Françoiſe*, Cap. *André Bitaut*, venant de Bayonne avec de l'huile de thérébentine, de la laine, du vin, de la réſine, du brai gras, du jambon, des ancres & barres de fer; l'*Eſpérance*, Capitaine *Georg. Ebrehart Stever*, venant de Suede avec 7200 pieces de merrein à bariques, 247 barils de goudron, & 3000 gournables de bois de chêne; l'*Elizabeth*, Capitaine *Sven Hauſon*, venant de Gottembourg avec 27 milliers de fer, 4800 planches de ſapin, 60 barils de goudron, 50 barils de brai gras, & 540 pieces de bois merrein à bariques; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Matthias de Thellieu*, venant de Bordeaux avec 6 bariques de vin, 150 bouteilles de liqueurs de pinte & chopine, & 3 barils de brai gras.

La cargaiſon du Navire la *Henriette* appartenant à M. Kerangon, commandé par le Capitaine *Maleſcot*, venu de la Guadaloupe, conſiſte en 58 balles de coton, 191 bariques 7 quarts de ſucre terré & tête, 23 bariques de ſucre brut,

15 bariques, 46 quarts 2 facs de café, 1 fac de cacao, & 65 facs de gingembre.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, & dans le même eſpace de temps, 4 Navires français & 3 étrangers, ſçavoir, la *Thetis*, Capitaine *Bertho*, allant aux Cayes; le *Marquis de Levy*, Capitaine *Gillet*; *la Ville de Léogane*, Capitaine *Tronſon*, allant à Leogane; la *Mignonne*, Capitaine *Tarroué*, allant a la Martinique; la *Concorde*, Capitaine *Huys Siebrants*, allant à Amſterdam avec de l'ocre, des pierres à fuſil, des peaux de veaux corroyées, des toiles, du ſucre brut & terré, du café, de l'indigo & de la porcelaine; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Pierre Latorrès*, allant au Férol avec des eſtampes, des cartes géographiques, de la farine & des toiles; la *Dame Marguerite*, Capitaine *Arend Raſchen*, allant à Brême avec du vin Nantais, des peaux de veau corroyées, du ſucre brut & terré, du ſyrop, du bois de gayac, du café & de l'indigo.

De Bordeaux, *le 12 Juillet 1766.*

Prix *courant des denrées de l'Amérique.*

Le quintal de ſucre brut, ſeconde ſorte valait de 48 à 50 liv. troiſiéme ſorte de 42 à 44 l. blanc commun de 36 à 38, petit commun de 28 à 30 liv. le ſucre tête de 23 à 25 liv. le ſucre brut de Léogane, 26 & 27 liv. du Cap 23 & 24 liv. de Saint Louis, de 22 à 24 liv. de la Martinique, 21 & 22 liv. Il n'y a preſque point de variations dans le prix des autres marchandiſes; le coton de Saint Domingue a valu de 160 à 165; celui de la Martinique, de 145 à 150 liv. *le quintal*; l'eau de-vie a été vendue le 10 Juillet 105 liv. les 32 veltes.

Arrivée *de Navires.*

Du 27 Juin au 8 Juillet 1766, il eſt entré dans le Port de Bordeaux, 53 bâtimens tant français qu'étrangers dont 12 venant des Colonies; ſçavoir, la *Marie-Catherine*, Capitaine *Bariteau*, de Bordeaux; le *Fort S. Pierre*, Cap. *de Grange*, de la Martinique; la *Deſirée*, Capit. *Depit*, de Bordeaux, partis tous trois de la Martinique; le *Solide*, Capitaine *Foreſtier* de Bordeaux; le *Neptune*, Capitaine *Hugonin*, de Bordeaux; la *Lydie*, Capitaine *Coudray*, de Bordeaux; l'*Aimable Ketty*, Capitaine *Fr. Lay*, de Bordeaux, parti tous les quatre de S. Domingue; le *Comte de Clermont*, Capitaine *Fr. le Tellier*, de Bordeaux; la *Corneille*, Capitaine *D. Baudon*, de Bordeaux, partis tous deux du Port au Prince; le *Comte d'Eſtaing*, Capitaine *Carouge de Nantelle*, de Bayonne, parti du Cap; la *Toiſon d'or*, Capitaine *Vienne*, de Bordeaux, parti de Saint Louis; & le *Bordelais*, Capitaine *Boulh*, de Bordeaux, parti de la Guadaloupe; tous chargés de ſucre brut, terré & tête, de café, d'indigo, de coton pour differens particuliers & Commerçans de Bordeaux, des 41 Navires de ſurplus, 6 venaient de Redon, 1 de Dantzick, 1 de Corck, 1 de Cohtchaven, 1 de Neutchatel, 1 de Saint Pierre de Miquelon, 1 du banc de Terre-Neuve, 4 de Wybourg, 1 de Hambourg, 1 d Amſterdam, 1 de Liebau, 1 de Bilbao, 4 de Saint Ander, 6 de *B*ayonne, 5 de Nantes, 1 de la Rochelle, 1 de Dunkerque, 2 de Landerneau, & 2 de Rouen chargés de diverſes ſortes de marchandiſes pour pluſieurs Particuliers & Négocians de *B*ordeaux.

Du Havre, *le 13 Juillet 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Du 10 au 12 Juillet 1766, il eſt entré dans ce Port 11 Navires français & étrangers, ſçavoir, la *Demoiſelle Claas Maria*, Capitaine *Baerend Wopkes*, Hollandais venant de Wibourg; & la *Montagne de Jarel*, Capitaine *Ole Engelbretzen*, Danois venant de Tonsberg; l'*Ebenezer*, Capitaine *Ole Winding*, Danois venant de Bergue; les *trois Freres*, Capitaine *Hendrick Modenhouver*, venant de Mos, chargés de planches, & de poiſſon; l'*Amour*, Capitaine *Edouard Wechte*, Anglais venant de Cheſter, chargé de 710 ſaumons de plomb, & 42 blocs d'étain; les *deux Freres*, Capitaine *Nio*, de Pernef, en Bretagne, venant d'Alicante, chargé de ſoude & de vin; l'*Elizabeth* Capitaine *le Joille*, de S. Valery, venant de Marſeille, charge de ſavon, d'huile & drogueries; le *Saint Laurent*, Capitaine *Groud*, de Saint Valery, venant de Cette chargé de vin; *le Lyon*, Capitaine *Midrier*; & l'*Apollon*, Capitaine *Jacques Marais*, venant de la Rochelle chargés d'eau-de-vie pour ce Port & pour Rouen; la *Marie de Grace*, Capitaine *Laurent Renault* de Saint *B*rieux, venant de Seudres, chargé de ſel. Il eſt auſſi arrivé au Havre 6 bateaux chargés de maquereaux ſalés provenans de leur pêche.

Départ *de Navires.*

Le 11 Juillet 1766, il eſt ſorti de ce même Port, le Senau la *Victoire*, Capitaine *Douyere*, du Havre, allant à la Guadaloupe, chargé de bœuf, de beurre, de vin, de bierre, de jambons, de lard, de farines & de diverſes marchandiſes ſeches; les Senaults le *John* & *Molly*, Capitaine *André Mouſſon*, & le *Penington*, Capitaine *William Dixon*, allant en retour en Angleterre ſur leur leſt.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 26 Juillet.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

Du Journal des Sçavans, mois de Septembre 1765, *page* 1878.

ON trouve dans le ſeptième volume des Mémoires de l'Académie de Péterſbourg la deſcription d'une nouvelle plante par M. Linnœus. Ce célebre Botaniſte donne à cette plante le nom de *Nitraria*, parce qu'elle fut obſervée la premiere fois près d'Aſtracan, dans un champ d'où l'on tire du nitre. M. Linnœus n'a pu élever qu'un ſeul individu de cette plante, quoiqu'il en eût reçu pluſieurs, & il ne vint à bout de le conſerver qu'en le mettant dans une terre imprégnée de ſel marin.

La *Nitraria* croît à la hauteur de trois à quatre pieds; ſa racine eſt ligneuſe; ſa tige eſt enveloppée d'une écorce blanchâtre; ſes feuilles ſont étroites dans le bas de la tige, & s'arrondiſſent dans le haut; ſes fleurs ſont blanches, régulieres, compoſées de cinq pétales; ſon piſtile devient un fruit arrondi, cylindrique, d'un rouge foncé & qui n'a point de goût. Il contient deux ſemences. M. Linnœus fait de cette plante un genre nouveau. C'eſt le XI^e. de la Dadécandrie, & le I^er. de la Monogénie.

LETTRE

De M. de Mozé à M. Duverger, Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture au Bureau du Mans, relative au Mémoire ſur le Charanſon, annoncé par le même Auteur dans les feuilles de la Gazette N°. 44 *à* 47, *au Château de Mozé le* 1^er. *Juillet* 1766.

Les charanſons m'ont bien fait voir; Monſieur, que je ne les avais point aſſez obſervés lorſque je donnai à la Société un Mémoire qui eſt devenu public. Je n'avais alors trouvé de charanſons que dans des grains percés par de grandes ouvertures qu'ils font pour y rentrer & ſe nourrir.

J'avais conclu delà & donné même à entendre qu'ils ne faiſaient leur ponte que dans les champs & non pas dans les greniers; en effet je ſuis perſuadé que ceux qui vivent dans les grains tendres, qui n'ont pas reçu tout leur accroiſſement, y reſtent enfermés ſous l'écorce du grain qui ſe rejoint, comme on le voit ſenſiblement dans les coſſons de pois où la marque de la cicatrice eſt apparente, au lieu qu'elle eſt imperceptible dans le bled. Je continue donc à croire que le charanſon fait ſa ponte dans les champs, quoique je ne l'aye pas vu; pluſieurs perſonnes m'en ont aſſuré, mais j'ai une raiſon de plus pour n'en pas douter; elle eſt fondée ſur ce qu'ayant donné aux charanſons des épis dont les grains étaient à demi-formés, ils en ont percé les balles & le grain, comme ils ont coutume de faire pour y introduire leurs œufs.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Si l'on voulait inférer de mon Mémoire que les charanſons ne font leur ponte que dans les champs & non pas dans les greniers, on tomberait dans une grande erreur qui pourrait devenir préjudiciable au public, & je ſerais fâché que mes écrits y euſſent donné lieu. Je me hâte donc, Monſieur, de vous faire part de mes nouvelles obſervations ſur cet objet, & de vous prier de les rendre publiques par la voie de la Gazette.

J'ai eu occaſion d'obſerver qu'outre les grandes ouvertures dont j'ai parlé, le charanſon en fait encore aux bleds d'imperceptibles aux yeux, même aidés de lunettes, mais elles ſont très-ſenſibles au mycroſcope. Chaque grain n'a ordinairement qu'une ſeule ouverture ; (je parle des grains qui ſont dans les greniers) mais j'en ai trouvé juſqu'à ſix ou ſept à chacun des grains que j'avais mis dans mes vaſes avec mes charanſons, par la raiſon que le nombre de ces inſectes était plus fort que celui des grains de bled. Cette façon de percer, extraordinaire pour moi, m'a fait ſoupçonner la vérité, & j'ai trouvé dans les grains percés de petits vermiſſeaux preſque ronds, blancs, ayant le devant de la tête d'un rouge brun ou roux, le derriere de la tête plus blond, le corps capable d'avancer & de rétrograder par le moyen d'une multitude d'anneaux ou de plis que fait la peau; voilà l'état où ils ſont aujourd'hui : il eſt intéreſſant de remarquer que la multiplication de cet inſecte ſe fait promptement dans cette ſaiſon. J'en pris le 22 Juin ſur les murailles un certain nombre que j'enfermai avec du grain qui n'était pas percé, car je l'avais bien examiné avec ma loupe. Dès le 26 il y avait aux grains une multitude de trous ; j'en ouvris pluſieurs où il y avait des vermiſſeaux vivans qui avaient déjà commencé à creuſer le grain.

J'ai auſſi ouvert des grains pris au grenier, & qui étaient percés, j'y ai trouvé de pareils vermiſſeaux vivans; ainſi l'inſecte ſe multiplie dans les greniers comme dans nos vaſes.

Je ne vous dis rien ici, Monſieur, des œufs de charanſon, quoique je me croie bien sûr de les avoir vus à différentes fois; mais je veux les voir encore mieux.

J'ai l'honneur, &c.

SUITE *des réflexions ſur le Mémoire de M. d'Etigny, &c.*

Je remarquerai, 1°. que le troupeau que M. d'Etigny a tiré de l'Eſtramadure avait à courir de trop grands haſards pour qu'il n'en perdit pas une partie, ſoit par la fatigue d'une route auſſi longue, ſoit par des accidens imprévus, ſoit par la négligence du Berger. Si celui-ci avait eu la précaution de baigner quatre ou cinq fois ces animaux durant le voyage, la galle dont ils furent attaqués n'aurait pas fait tant de ravage, ou même le troupeau entier en aurait été épargné, & à la fatigue près, il ſerait arrivé à Auch en bon état.

2°. En Eſpagne les moutons couchent continuellement dehors & aux injures de l'air ſans en être incommodés, parce que le changement de ſaiſon n'eſt pas ſi ſubit qu'en France : ſi les chaleurs ſont quelquefois plus grandes dans ce Pays-là, le froid n'y eſt pas ſi rigoureux qu'en celui-ci : l'animal jouit en Eſpagne pendant plus de huit mois d'une ſaiſon tempérée, l'hyver y eſt court & ſupportable : en France au contraire le froid commence à ſe faire ſentir dès le mois d'Octobre, la ſaiſon ne devient tempérée que vers le mois de Mars, qu'il ſurvient ordinairement des pluies abondantes & des vents aſſez violens pour faire pâtir des animaux qui ne ſont pas faits à cette intempérie. Je penſe qu'il aurait été meilleur pour éviter le dépériſſement du troupeau que M. d'Etigny a fait conduire à ſa Terre, de le laiſſer à l'air & en parcage tout l'été, c'eſt-à-dire, depuis le quinze Avril juſqu'à la Touſſaint, auquel tems il aurait pu faire faire un parc établi ſur des poteaux, & couvert ; on aurait ſeulement bouché le bas de la circonférence de ce parc pour contenir les moutons, & empêcher les bêtes carnaſſieres d'y entrer; on aurait laiſſé au haut de la couverture une ouverture ſuffiſante pour laiſſer à l'air une libre circulation dans le parc ; par ce moyen le troupeau n'aurait point été trop expoſé aux injures de l'air, ni trop échauffé comme il l'eſt ordinairement étant renfermé dans une bergerie : il ſe ſerait accoutumé de cette façon au climat, les agneaux n'auraient pas péri, & j'oſe aſſurer que le trou-

peau aurait plus profité dans une année qu'il ne fera dans trois, par les moyens qu'on a mis en uſage.

3°. Enfin la ſaiſon pour faire ſaillir les brebis n'eſt pas indifférente en France comme en Eſpagne où les chaleurs ſont à peu près conſtantes. Si en Eſpagne les brebis mettent bas en Novembre & en Décembre, c'eſt que ce ſont pour ce climat des mois d'automne pendant leſquels les pâturages ſont encore excellens, au lieu qu'en France la brebis ne peut dépoſer ſon fruit dans un temps plus favorable que vers la fin de Mars ou le commencement d'Avril. Le Berger de Paſſy devait donc ſonger à ſéparer dès le mois d'Avril les beliers d'avec les brebis, puiſque les brebis ayant mis bas en Nov. elles devaient être en chaleur en raiſon du terme de leur dernière portée; il les aurait tenus ainſi ſéparés juſqu'à la S^t. Martin auquel tems laiſſant habiter les brebis avec les beliers, elles auraient mis bas à la fin de Mars ou au commencement d'Avril. (la brebis porte vingt ſemaines) Les pâturages étant alors aſſez abondans, les brebis n'auraient pas manqué de lait; les agneaux auraient profité d'avantage, & chaque année le troupeau aurait quadruplé; au lieu que ſi la brebis met bas au mois de Février, on riſque de perdre tout le troupeau, car il n'y a pas plus d'herbe en ce mois qu'en Novembre; les agneaux ne trouvant pas de lait doivent périr avant que l'herbe paraiſſe, ou bien il faudra faire des dépenſes conſidérables pour nourrir les meres. *Fin.*

NOTICE *du Journal de Mars.*

On trouve à la tête de ce Journal un *Projet de diſſertation* par une perſonne qui honore notre Ouvrage périodique de ſes bontés particulieres. L'Auteur de ce *Projet* trace un plan immenſe qu'il ſerait bien à déſirer de voir exécuté, & qui exigerait les lumieres d'un grand nombre de Savans réunis. Il propoſe d'examiner en détail « 1°. » l'importance des matieres premieres & » des travaux qui les procurent; 2°. les dif- » férentes qualités & propriétés de toutes » les eſpèces de matieres premieres; 3°. » toutes les diverſes branches d'induſtrie, » de travaux & de manufactures qui s'exer- » cent à façonner les matieres premieres, » & à en varier l'uſage; 4°. le commerce » ſous toutes ſes faces, ſes avantages, ſes » rapports avec l'agriculture qui en eſt » la ſource, les préjugés & les privileges » excluſifs qui lui nuiſent, & de chacun » deſquels on ferait l'hiſtoire circonſtan- » ciée.

On lit enſuite l'annonce des *Ephémérides du Citoyen.* Les Journaliſtes s'applaudiſſent d'avoir l'Auteur de cet ouvrage pour émule, ils remarquent que le catalogue des livres qui ont eu le plus de ſuccès dans chaque ſiecle formerait la plus intéreſſante hiſtoire chronologique de l'eſprit humain.

Après cette annonce eſt placée une *Lettre de M^r. M. à l'Auteur des Ephémérides du Citoyen.* M^r. M. invite cet Auteur à approfondir par lui-même les controverſes qui s'agitent ſur les différens points de la ſcience œconomique. Il poſe à ce ſujet une ſuite de thèſes, dont voici la ſérie très-abregée:

» Que l'argent n'eſt que le gage des » échanges, & n'eſt bon lui-même qu'à » échanger. Que les Nations qui ont des » mines doivent regarder les métaux com- » me une production de leur territoire; » qu'elles ont intérêt de les exporter. Que » les autres Nations en auront toujours » une ſomme proportionnée à leur com- » merce, & feraient une mauvaiſe opéra- » tion ſi elles voulaient en acquérir davan- » tage; que l'avantage de la balance du » commerce en argent n'eſt qu'une chi- » mere; qu'on ne peut appauvrir les autres » Nations ſans s'appauvrir ſoi-même; que » le commerce eſt un contrat libre qui » par conſéquent ſuppoſe égalité de valeur » dans les choſes échangées; que les Na- » tions ont intérêt d'admettre la plus » grande concurrence poſſible dans le » commerce pour augmenter la valeur des » productions, & diminuer les frais diſ- » pendieux; qu'une Nation doit regarder » ſes Colonies cultivatrices comme des » Provinces agricoles, & les adminiſtrer » ſelon les mêmes principes; que la popu- » lation ne pouvant ſubſiſter que par les » richeſſes, on ne peut la multiplier uti- » lement que par l'accroiſſement de la » ſomme des richeſſes, &c. &c.

La ſuite de la Notice de ce Journal à un autre Ordinaire.